



Saison 2017-2018

Commission Sportive

PV n°3 – Réunion du mardi 17 octobre 2017
à Monéteau (Club house) à 19h30

Présents : Mesdames BADIN F., VALTAT S.
Messieurs BERNARD D., BROUILLARD S., DARLOT J.P., LECOT R., RENARD L., ROUALET C.,
THELEMAQUE D.

Excusées : Mesdames CHARLES B., LECOT M.A., PLAT D.

Invités : Madame BEROUDIAUX S. (Secrétaire Administrative)
Monsieur TAFFINEAU D. (Président du Comité 89)

Laurent Renard, Président de la Commission Sportive, accueille les membres présents et annonce un ordre du Jour très chargé.

1. POINT ORGANISATIONNEL DE LA COMMISSION

Tous les membres de la commission Sportive ont une fonction de vérificateur d'une catégorie, nous devons être impartiaux et neutres dans nos décisions et fonctions respectives.

Les listes des « brulés » sont sur le drive. Il faut rappeler au club de Monéteau qu'il faut 5 brulés en 5c5 en région et fédéral et 4 brulés en départemental article 22, page 18 du règlement sportif de l'annuaire. Sylvie B enverra un courrier au club de Monéteau à ce sujet.

Sur FBI, il faut saisir les « brulés » dans l'équipe inférieure et pour les CTC il faut les saisir dans les équipes de club en dispatchant dans chaque équipe de club.

Pour les équipes départementales, quand il y a plusieurs équipes dans la même catégorie, équipe 1 doit être personnalisée : il faut 8 joueurs de l'équipe 1 de nommés.

Le Président de la Commission Sportive reçoit un nombre croissant et très important de mails et ne peut répondre à tous. En effet, Laurent est un élu, bénévole ayant une activité professionnelle et une vie de famille à respecter.

Les clubs doivent comprendre que la Commission met tout en œuvre en début de saison pour que les jeunes reprennent rapidement. Tout n'est pas parfait, les clubs doivent faire preuve de tolérance.

Les informations de certains clubs n'ont pas été prises en compte, pour des raisons de planification.

Pour la saison prochaine, la Commission Sportive éditera un formulaire stockant toutes les informations (salles indisponibles ...). Ces informations seront réunies sur un même document, ce qui donnera une lisibilité pour traiter les informations (le nombre important de mails est source d'oublis et d'erreurs).

Pour la 2^{ème} phase, il faudra reprendre tous les mails.

Pour la gestion des validations des rencontres, seuls les vérificateurs peuvent valider les FDM, sur FBI, et la veille de la Commission Sportive un tableau sera saisi dans le Drive, avec uniquement les rencontres à litiges. Pour les FDM papier, il faut que Sylvie B les scanne sur FBI (rencontre → cliquer sur la rencontre → déposer feuille de scan)

2. GOOGLE DRIVE (POUR QUI ? POUR QUOI ?)

Les FDM ne remontant pas en e-marque, la CS va renvoyer une procédure e-marque à tous les clubs.

Toutes feuilles reçues par mails seront scannées sur FBI par le secrétariat.

La liste des anomalies sera mise sur le drive par la CS.

Dans les « Editions », la CS éditera les dates et heures de saisie le mercredi matin, afin de contrôler les heures d'envoi de la FDM, ainsi que les résultats non validés. Il est rappelé que les FDM doivent être envoyées jusqu'au lundi soir 23h59. Chaque veille de réunion de CS, cette édition servira pour les pénalités financières.

Sur le drive, il n'y aura plus que la feuille de litige et les éditions des heures et dates des FDM de FBI.

La saisie des officiels clubs qui n'est pas faite par le club ne sera pas prise en compte. Les Clubs doivent gérer cet aspect important pour la « Charte des officiels ».

Pour les anomalies sur FDM, les vérificateurs doivent remplir une fiche pour le club et la ranger par catégorie dans le drive. Le secrétariat les enverra aux clubs.

La CS doit faire des suppressions sur le drive (saison n-1). Il n'y aura plus que les feuilles de contrôle dans chaque catégorie (créées par Laurent) et Sylvie aura 2 fichiers, 1 pour les feuilles à envoyer et 1 pour les feuilles envoyées.

Tous les documents seront nommés selon le même modèle, à savoir : « 2017-2018 - Erreur sur feuille de marque » : Catégorie (3 ou 4 caractère : PRM ou U17M) + n° rencontre + équipe A + équipe B

Exemple : "2017-2018 - Erreur sur feuille de marque - PRM0001 - AS Héry 1 - AS Héry 2"

A terme, le drive doit disparaître et être remplacé par notre eFFBB.

3. PRESENTATION DE LA SAISON SPORTIVE 2017-20018 (VALIDATION DES ENGAGEMENTS 58-89, VALIDATION DU PLANNING SPORTIF)

Chaque vérificateur vérifie les « Brulés » de sa catégorie.

A ce jour, il manque :

USCM : RF1 et RF2 et U15, il n'a que 4 « brulés » de déclarés.

U11M : Aillant – Joigny – Sens - Ent Ancy Tonnerre →équipes personnalisée

U11F : USCM équipe personnalisée

U13M : CTC Yonne Centre →Brulés – BBV →équipe personnalisée

U15F : USCM →brulées

U17M : CASG → Brulés pour équipe région - CTC Yonne Centre →2 équipes personnalisées

PRF : USCM →Brulées

Il manque toutes les listes des « brulés » du CD58 et la confirmation de tous les engagements.

Pour les équipes départementales, quand il y a plusieurs équipes dans la même catégorie, l'équipe 1 doit être personnalisée (8 « brulés » en équipe 1). => Cette mesure déroge à l'article 25 des "REGLEMENTS SPORTIFS DES CHAMPIONNATS, COUPES et TROPHEES DE L'YONNE, CHALLENGES DE L'AMITIE" page 18 de notre annuaire.

Championnats faits lors d'une réunion restreinte :

U13M : 12 équipes

→ 1ère phase de brassage

→2ème phase de 2 poule de 6 avec 10 journées de championnat : 1ère journée le 11/11/2017 dernière journée le 24/03

Plays off en aller / retour → 4 journées de plus pour terminer la saison 05/05+ 12/05 + 26/05 + 02/06 (pas de journée de rattrapage sur Plays off).

U15M : phase unique en 18 journées jusqu'au 09/06

U15F : Phase unique jusqu'au 05/05

Plays off en aller / retour + finale sèche en 2 poules (haute et basse) 12/05 + 26/05 + 02/06

La CS envisage de faire la journée de finale de Plays off sur un seul lieu le 02/06 dans toutes les catégories.

4. TRAITEMENT DES RENCONTRES DE SEPTEMBRE - OCTOBRE

Les surclassements n'apparaissent pas à chaque rencontre : la CS doit faire une alerte sur assistance e-marque.

Un rappel du règlement sur les 30 points d'écart maxi sur FDM, en U11, est à renvoyer à tous les clubs, il n'est plus respecté.

La CS de donnera pas de pénalité financière sur les retards de FDM jusqu'au 1^{er} novembre (uniquement sur les anomalies de FDM).

La CS doit demander à la FFBB ce que peut faire un JL (entraîneur, OTM, arbitre).

Mise en demeure d'envoyer l'engagement de l'équipe U17M de la CTC Yonne centre jusqu'à vendredi 12h00. Si non reçu à cette date, l'équipe sera en forfait général et par conséquent exclue du championnat.

La CS décide de ne pas appliquer les pénalités financières jusqu'au 1er novembre.

Tableau des engagements : voir Annexe n°1

5. COUPES DE L'YONNE 2018

Pour les U13 et U15, les engagements sont obligatoires alors que pour les U17 l'engagement est libre. L'Elan Sens Paron ayant fait forfait en coupe U17F, le club demande de ne pas avoir de pénalité financière, la CS accède à cette requête. Une dérogation de report pour Aillant / BB Vermenton formulée par Aillant est annulée puisque la journée est annulée.

La CS fait l'impasse sur ce 1^{er} tour de coupe (la journée du 01/10 est annulée)

La Coupe U17F sera reprise du début en demandant les inscriptions conformément au règlement particulier « Coupe de l'Yonne » et fixer la date (pourrait être le 10/02/2018) selon le nombre d'équipes engagées.

En **U17M** : 3 équipes départementales et 4 équipes régionales : faire une demande de confirmation d'engagement pour les équipes départementales qui ont fait le 1^{er} tour et pour les 4 équipes régionales (CASG1 - Sens1 - AS Héry - CTC Yonne Centre – Villeneuve) avec réponse sous 8 jours. Le tirage de Coupe se fera ultérieurement.

Pour tous les tirages de coupe, si le club recevant est de niveau région et reçoit un niveau départemental, la CS fera une inversion de la rencontre.

- **U15F : 4 équipes départementales et 1 équipe régionale**

- 1/4 Finales : le 16/12/2017
 - Match n° 9505 : CASaint Georges / ESens Paron B
 - Match n° 9506 : USCMonéteau 1 / Exempt
 - Match n° 9507 : USCMonéteau 2 / Exempt
 - Match n° 9508 : Ancy Le Franc / Exempt
- 1/2 Finales : le 07/04/2018
 - Match n° 9509 : USCM2 /Vainqueur M 9505
 - Match n° 9510 : Ancy / USCM 1
- Finale 01/05
 - Match n° Vainqueur n° 9509/ Vainqueur n° 9510

- **U15M : 5 équipes départementales et 2 équipes régionales**

- 1/4finales : le 16/12/2017
 - Match n° 9406: BBVermenton / ESens Paron B
 - Match n° 9407 : CTC Yonne Centre-Joigny 1 / Exempt
 - Match n° 9408 :S. Brienon (+10) / Stade Auxerrois
 - Match n° 9409 : CTC Yonne Centre-Joigny 2 / P.Pont

Comité Départemental de l'Yonne de Basket-Ball

Maison des Sports - 16 boulevard de la Marne - BP 10 - 89010 AUXERRE Cedex

Tél : 03.86.52.37.49 – email : cdbasket.89@wanadoo.fr – site Internet : www.basket89.fr

- 1/2 Finales : le 07/04/2018
 - Match n° 9410 : Vainqueur n°9409 / Vainqueur n°9408
 - Match n° 9411 : Vainqueur 9406 (+10) / Vainqueur 9407
 - Finale : le 01/05/2018
 - Match n° 9412 : Vainqueur n° 9410 / Vainqueur n° 9411
- **U13F : 3 équipes départementales+ 2 équipes régionales**
- 1/4 Finales : le 16/12/2017
 - Match n° 9701 : BB Vermenton (+10) / CTC Yonne Centre
 - Match n° 9702 : Stade Auxerrois/ exempt
 - Match n° 9703 : US Toucy / exempt
 - Match n° 9704 : USCMonéteau / exempt
 - 1/2 Finales : le 07/04/2018
 - Match n° 9705 : Stade Auxerrois / US Toucy
 - Match n° 9706 : USCMonéteau / Vainqueur n°9701 (si BBV inversion rencontre)
 - Finale : le 08/05/2018
 - Match n° 9707 : Vainqueur n° 9705 / Vainqueur n° 9706

6. QUESTIONS DIVERSES

Lors des prochaines réunions, les matches à litiges seront traités en début de séance pour libérer Sylvie Béroutiaux.

Demande de dérogations : 84 dérogations en 3 semaines !!! 15 refusées il reste 17 en cours. Un rappel est à faire sur le délai des dérogations.

Toutes les informations données sur les engagements sont à finir de saisir sur FBI.

Le Président du Comité, Didier Taffineau remercie tous les bénévoles pour leur investissement. Il remercie également notre secrétaire qui a travaillé sur les U11 en faisant des heures supplémentaires.

Prochaine réunion jeudi 30 novembre 2017 à 19h30

A Monéteau (salle du foyer des anciens)

Fin de la réunion à 1h20.

Sylvie VALTAT

Secrétaire de séance



Laurent RENARD

Président de la Commission Sportive



Annexe :

1. Tableau des engagements au 17/10/2017

